

SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE

1- Cadre réglementaire :

Réponse apportée par le bureau des études statutaires et réglementaires du MENESR :

➤ Pour les établissements du premier degré :

Pour les établissements du premier degré, les sorties et voyages scolaires sont prévus par la circulaire MENE 2310475C du 13 juin 2023, qui précise que « *quelque soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont le maître de la classe* ».

Cependant, les AESH ont pour mission l'accompagnement des élèves en situation de handicap. **Ils n'ont donc pas vocation à encadrer et surveiller un ensemble d'élèves.** S'ils participent à un voyage scolaire, leur intervention doit en conséquence être dédiée à l'élève qu'ils accompagnent.

Il est donc possible à un AESH d'accompagner un élève en situation de handicap, comme à un AED d'accompagner une classe pour un voyage scolaire.

Par contre, les statuts des AESH comme celui des AED ne prévoient ni le paiement d'heures supplémentaires.

2- Traitement des nuitées en cas de sortie scolaire :

Les heures font parties du service de l'AESH et compensent notamment les 5 semaines en non présentiel des élèves.

Vous trouverez ci-après en annexe les modèles des différents courriers à utiliser :

- courrier du directeur d'école ou chef d'établissement (annexe 1)
- courrier de l'AESH (annexe 2)
- courrier de la famille dont l'enfant est concerné par la sortie (annexe 3)

REMARQUE :

Ces courriers sont à adresser à la DSDEN, service P3E, de préférence par mail à
Mme DELAUNAY ou Mme BESCHER : ce.sortiescolaire53@ac-nantes.fr

Annexe 1 : courrier du directeur ou chef d'établissement

Je sollicite la présence de M xxxxxxxxxxxxxxxx, AESH auprès de l'élève xxxxxxxxxxxxxxxx lors de la sortie scolaire prévue du xxxxxxxxxxxxxxxx au xxxxxxxxxxxxxxxx à xxxxxxxxxxxxxxxx dans le cadre du projet de sortie scolaire.

M xxxxxxxxxxxxxxxx apparaît sur le dossier de sortie scolaire comme accompagnant individuel de l'élève et ne sera pas comptabilisé dans l'encadrement collectif et ne pourra prétendre à ce titre à quelque rémunération supplémentaire.

Date et signature

Annexe 2 : courrier de l'AESH

J'accepte d'accompagner l'élève xxxxxxxxxxxxxxxx dans le cadre de la sortie scolaire avec nuitée prévue du xxxxxxxxxxxxxxxx au xxxxxxxxxxxxxxxx à xxxxxxxxxxxxxxxx.

A ce titre, je reconnais ne pouvoir prétendre à quelque rémunération supplémentaire.

Date et signature

Annexe 3 : courrier de la famille de l'enfant accompagné

Madame, Monsieur xxxxxxxxxxxxxxxx sollicitons la présence de M xxxxxxxxxxxxxxxx, AESH pour accompagner notre enfant xxxxxxxxxxxxxxxx dans le cadre de la sortie scolaire prévue du xxxxxxxxxxxxxxxx au xxxxxxxxxxxxxxxx à xxxxxxxxxxxxxxxx.

Date et signature
